

Troisième président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (1999-2007), le professeur Didier Sicard a bien voulu répondre à nos questions sur la façon dont il conçoit le traitement de ces questions en France et au sein d'une Union européenne qui ne semble guère désireuse de s'en préoccuper directement.

La gestion des questions d'éthique biomédicale : un exemple potentiel d'interconvictionnalité

Un entretien avec le professeur Didier Sicard

Didier Sicard est professeur de médecine, ancien président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE).

Philippe Lazar : Ma première question porte sur la labilité temporelle de l'acuité des questions d'éthique. Lorsque est née en France, en 1982, la première petite fille conçue par fécondation in vitro, le président de la République, par l'intermédiaire du ministre de la Recherche et de la Technologie, a demandé au directeur général de l'Inserm (je venais d'être nommé à ce poste) de transformer le comité d'éthique de cette institution (que présidait alors le professeur Jean Bernard) en un « Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) ». La naissance de cette fillette était alors perçue comme si bouleversante qu'il ne fallait pas moins que créer une instance nationale pour faire face à l'émotion qu'elle avait suscitée. Or, quelques décennies plus tard, la

« FIV » est complètement banalisée... Le législateur a bien pris acte de cette évolutivité temporelle puisque les « lois de bioéthique » sont soumises à révision périodique. Mais ma question va un peu plus loin que celle du constat d'une prise en compte réaliste de cette évolution des sensibilités : n'a-t-on pas affaire en réalité à une divergence plus fondamentale dans la représentation de la vie – et en particulier de celle des êtres humains – entre ceux qui l'ancrent, d'une façon ou d'une autre, dans une transcendance qui rend cette représentation intangible et ceux qui acceptent de reconnaître que nous sommes des êtres en perpétuel devenir, et cela même si, à un moment donné, nous avons des hésitations voire des réticences à accepter ces transformations progressives ?

Didier Sicard : Je commencerai à vous répondre par une clarification qui me semble essentielle. Il règne aujourd'hui une réelle confusion au sujet des rapports entre la science et l'éthique. Ce qui pose des questions d'ordre éthique est en effet rarement lié à des évolutions de la science en tant que telle : ce dont il est question est en général d'ordre technique, en relation avec de nouvelles possibilités qu'offrent les progrès en la matière et ne relève pas de bouleversements scientifiques de nature conceptuelle. En revanche la place qu'occupe le marché dans l'usage des techniques lui confère désormais un rôle majeur et pourtant largement sous-estimé : je considère pour ma part que c'est là en fait la question dominante en ce qui concerne aujourd'hui les questions d'éthique. Pour revenir à la fécondation in vitro que vous évoquiez à propos de son introduction dans notre pays, elle ne résulte nullement de réels progrès scientifiques : il s'agit d'un transfert à l'espèce humaine de techniques vétérinaires (en fait fort peu innovantes) et les questions éthiques posées sont essentiellement d'ordre sociétal et n'ont guère de rapports avec la science. Je ne vois vraiment pas en quoi celle-ci est vraiment concernée ! Et donc l'évolution de l'attitude de la société vis-à-vis de cette technique particulière est à mon sens largement conditionnée par la façon dont le marché la gère !

P.L. : Je suis absolument en phase avec ce que vous dites de la dominance actuelle de l'argent dans l'organisation et la gestion des sociétés humaines. Et cela vaut sans aucun doute aussi et de façon hélas majeure dans le domaine que nous abordons



© KARINE S. BOUVATIER

ensemble. Cela étant n'y a-t-il pas quand même des différences fondamentales dans la façon dont les êtres humains se représentent l'existant – la matière, la vie, la société et en fin de compte l'Homme lui-même – selon qu'ils se rattachent ou non à des religions ? Or l'on voit bien que celles-ci ont souvent quelque difficulté à prendre distance avec un sorte de conservatisme moral, même s'il ne prend pas nécessairement la forme extrême d'un attachement à « l'ordre naturel » !

D.S. : Leur influence est en réalité moins grande qu'on ne pourrait le penser. J'en ai fait moi-même l'expérience au moment où j'ai été chargé d'un premier rapport sur la question de la fin de vie. Nous avons présents à l'esprit les excès du mouvement « Sens commun », tels qu'ils se sont manifestés lors de la dernière élection présidentielle, mais nous avons bien vu que l'influence réelle de ce lobby n'a pas été à la hauteur de ses clameurs ! L'affrontement supposé entre croyances et libertés est à mon

Didier Sicard :
« L'évolution de l'attitude de la société vis-à-vis de la fécondation in vitro est à mon sens largement conditionnée par la façon dont le marché la gère ! »



sens artificiel et masque le besoin partagé de prendre quelque hauteur par rapport à la condition humaine.

P.L. : Mais n'y a-t-il pas nécessairement une différence d'approche entre ceux qui fondent leur représentation du monde sur les seuls outils que leur offre « leur raison » – et pour qui donc tout est évolutif dans cette compréhension (y compris les questions d'ordre éthique) et ceux qui ont une représentation – bien entendu tout aussi respectable – fondée sur l'existence d'un univers en quelque sorte programmé de toute éternité et donc moins « ouvert » à des évolutions radicales ?

D.S. : Franchement je ne le crois pas, et je ne crois pas qu'il faille agiter une telle *muleta* : la quête des fondamentaux est partagée par tous les êtres humains, qu'ils se considèrent ou non comme appartenant à une religion particulière.

P.L. : Vous venez de parler à juste titre d'une « quête » – en l'occurrence de « fondamentaux ». On pourrait aussi parler d'une quête de « vérité » pour autant qu'il s'agisse bien d'une quête et pas d'une affirmation. Certaines religions, dans leurs formes intégristes, ne veulent pas faire cette distinction, qui est pourtant la condition impérative d'une coexistence sinon totalement pacifique du moins

dépourvue d'une volonté formelle de rejet, le cas échéant violent, de l'autre.

D.S. : Comment ne pas être d'accord avec ce que vous venez de dire ! De tels blocages existent, c'est un fait ! Mais le fait de se référer à des principes n'implique nullement une totale intangibilité dans la façon de les mettre en œuvre. C'est bien là en effet le problème actuel que se posent les religions qui souhaitent éviter ce piège qui pourrait leur être fatal.

P.L. : Vous affirmez donc de façon très éclairante que, s'agissant de l'évolutivité des questions d'ordre éthique, elle est beaucoup plus intensément conditionnée par la puissance de la gestion financière de la planète que par des résistances idéologiques qui ne font pas l'unanimité au sein même des religions.

D.S. : C'est bien cela en effet ! Nous avons affaire aujourd'hui à un authentique pacte faustien avec cette dominante : « Donnez-moi votre aliénation en échange des *progrès* que je propose de mettre à votre disposition ! ». Des progrès qui sont de surcroît formellement fascinants mais qui ne correspondent en fait, dans le domaine de la santé, à aucune percée conceptuelle radicalement novatrice.

« LA FIN DE LA SCIENCE » ?

P.L. : Ce pessimisme réaliste qui est le vôtre face à un renouveau de tentations de type « scientiste » (sans doute vaudrait-il mieux dire « techniciste » !) implique-t-il que nous puissions déclarer venue l'époque de « la fin de la Science » comme d'autres ont cru pouvoir affirmer

« la fin de l'Histoire » ? Je me souviens que le ministre de la recherche Hubert Curien disait qu'il aimerait revivre, quelques heures seulement, dans un millénaire « pour savoir ce que la science nous aurait d'ici là appris ». Et il ajoutait : « Et aussi ce que les hommes auraient fait de ces nouvelles connaissances » !

D.S. : C'est là une bien séduisante pensée mais la façon dont est aujourd'hui conditionnée la recherche réduit singulièrement la probabilité de découvertes réellement bouleversantes. Un chercheur ne peut obtenir de contrats que s'il inscrit ses travaux dans des filières immédiatement rentables. Le marché est, de fait, un obstacle majeur à d'authentiques avancées des savoirs.

P.L. : Cette façon « programmée » d'avoir le nez sur le guidon est effectivement consternante. Mais l'intelligence humaine ne fait-elle pas qu'un certain nombre de rebelles arriveront néanmoins à détourner les moyens qu'on leur alloue pour échapper à ces contraintes en effet parfaitement contreproductives ?

D.S. : On peut en effet l'espérer ; mais au fil du temps, la probabilité de telles échappées diminue, tant est puissante la force des contraintes de rentabilité à court terme. Aux conflits idéologiques du passé se sont substitués des obstacles matériels majeurs !

LE CCNE : COMITÉ AD HOC OU COMITÉ À VOCATION UNIVERSELLE ?

P.L. : Revenons, si vous le voulez bien, à la question de la gestion collective

des interrogations d'ordre éthique. L'idée qui prévalait en 1983 lors de la création du CCNE était de permettre à la population d'être informée aussi précisément que possible des questions morales que les progrès des connaissances scientifiques et techniques étaient susceptibles d'induire dans la gestion de la vie et de la santé humaines. C'est la raison pour laquelle il était demandé en particulier au Comité d'organiser chaque année des Journées nationales d'éthique permettant de faire le point à ce sujet. Le CCNE a travaillé au départ dans cet esprit mais, progressivement, les pouvoirs publics se sont rendu compte qu'ils pouvaient l'utiliser d'une tout autre façon : en tant que « conseil » susceptible de légitimer les décisions qu'ils étaient amenés à prendre. Cette évolution s'est formalisée au moment où le président Chirac a transformé le CCNE en une « autorité administrative indépendante » et où l'on a commencé à lui confier des missions dépassant très largement son domaine juridique de compétence, au point d'omettre la seconde partie de sa dénomination et de se référer couramment à lui en tant que « comité consultatif national d'éthique » en « oubliant » qu'il n'avait de légitimité institutionnelle qu'au sujet « des sciences de la vie et de la santé ». Pour ne prendre qu'un exemple, il est à mes yeux évident que la question aiguë de la gestion de la fin de vie n'a strictement rien à voir avec le progrès des connaissances biomédicales ! C'est une question sociétale d'un ordre totalement différent.

J'entends bien qu'on ne demande évidemment pas au Comité de « décider » en la matière. Mais son

utilisation « alibi » en tant que « Comité de sages » pose néanmoins un très sérieux problème dans un État de droit, et je suis surpris que personne ne semble se soucier de ce surprenant détournement de responsabilités.

D.S. : Je ne peux que pleinement souscrire à ce que vous venez de dire. Cette utilisation intempestive du Comité d'une certaine façon le délégitime. La situation s'est en fait aggravée avec les deux successeurs du président Chirac. Ce dernier avait une perception assez personnelle du rôle de « conseil » que vous avez évoqué. Il avait l'habitude de me consulter en tant que président du Comité pour mieux comprendre les enjeux des questions qui feraient l'objet d'une réflexion gouvernementale et parlementaire et le cas échéant d'une insertion dans les lois dites de bioéthique. Mais il ne procédait pas à une saisine formelle du CCNE, contrairement à ce qui s'est passé ultérieurement et qui me semble en effet tout à fait regrettable. Et c'est malheureusement la même tendance qu'on observe aujourd'hui dans les autres pays dotés d'instances similaires !

L'ABSTENTION SIGNIFICATIVE DE L'UNION EUROPÉENNE

P.L. : Qu'en est-il, précisément, de la gestion de l'éthique s'agissant de l'Union européenne ?

D.S. : L'UE a pour le moment, en tant que telle, clairement marginalisé ces questions : elle considère qu'elles sont du ressort exclusif des États-membres et qu'elles relèvent donc du pouvoir de leurs instances politiques, gouvernementales et parlementaires.

Cela n'empêche nullement le développement de relations bilatérales et nous avons eu, lorsque je présidais le CCNE, des discussions fructueuses avec nos collègues allemands sur toute une série de questions et en particulier sur la gestion des banques de données. Mais un tel dialogue était strictement impossible avec les Britanniques. Je ne vois en fait pas comment on pourrait créer des institutions communautaires en la matière. Il n'en reste pas moins que le CCNE jouit d'un incontestable prestige en Europe et que ses avis font l'objet d'une attention très particulière de la part de l'ensemble de nos partenaires. Sans doute est-ce dû à son ancienneté et aussi, disons-le, à la multiplicité des domaines dans lesquels il s'est exprimé et qu'il a donc contribué à beaucoup éclairer de ses réflexions.

P.L. : Ce que vous dites me conduit à insister sur le fait qu'on ne peut faire abstraction de la diversité des valeurs spécifiques à chaque pays du continent même s'il existe évidemment de nombreux rapprochements entre eux à ce sujet. L'évolution en cours de ces pays témoigne clairement de cette diversité, qu'illustre parfaitement, en particulier, la montée des courants « populistes » à coloration nettement nationaliste et de leur influence de plus en plus inquiétante au niveau des instances politiques. Et puis il y a aussi en arrière-plan la question qui vous tient à cœur, celle de la toute-puissance de l'argent y compris dans le domaine dont nous parlons, et l'on voit très difficilement comment l'UE qui a déjà le plus grand mal à s'entendre du point de vue économique pourrait se mobiliser de façon massive pour la contrecarrer.

D.S. : Quel que soit l'usage spécifique de cet argent, dès lors qu'il est destiné à transférer vers les citoyens des avantages à courte vue – je pense par exemple aux tests de dépistage génétique généralisé – nous avons affaire à l'un des plus impressionnants mensonges contemporains puisque cette soi-disant liberté de choix qui nous est offerte est en fait, comme je vous le disais, un conditionnement de nature faustienne ! « Payez-moi, et je vous apporterai une précieuse information sur votre avenir, vous libérant par là même de votre souffrance à venir » ; une information dont en réalité nous n'avons rien à faire et qui, sous prétexte de nous éclairer, peut tout au contraire gâcher le reste de notre existence...

UN COMITÉ « INTERCONVICTIONNEL »

P.L. : Ces réflexions incontestablement teintées de quelque amertume me semblent nous ramener à de fortes interrogations sur ce que nous voulons faire de la démocratie en la matière, sur la façon de la gérer pour qu'elle demeure, selon l'affirmation prêtée à Churchill, dans le domaine de l'éthique biomédicale comme dans les autres, « le pire des régimes... à l'exception de tous les autres ! ». Ce qui est loin d'aller de soi ! Mais la façon dont est composé le CCNE et son mode de fonctionnement me semblent ouvrir une piste intéressante de ce point de vue. Vous me démentirez si je me trompe. Je pars de deux constats. Le premier est que les authentiques problèmes d'éthique n'ont pas nécessairement de solution univoque : on ne peut pas toujours les ramener à des questions de nature déontologique, à des



© HÔPITAL COCHIN, PARIS

impératifs partagés en matière de conduite à tenir. Le second constat est que le CCNE rassemble des personnalités de « convictions » très diversifiées, souvent contradictoires. Cela étant, et vous en avez mieux que quiconque l'expérience, après de longues confrontations le CCNE arrive presque toujours à dépasser lesdites contradictions pour ouvrir des voies sinon d'accord du moins de dépassement temporaire des oppositions qui débloquent les possibilités d'action. En adoptant un langage que nous contribuons à promouvoir dans la revue *Diasporiques*¹, je dirai que le CCNE est un bel exemple d'exercice de ce que nous appelons – en osant utiliser un néologisme – « interconvictionnalité ». Il s'agit en l'occurrence de prendre acte de la diversité essentielle des convictions, de l'inutilité de vouloir à tout prix contraindre l'autre à adopter vos propres convictions mais de la possibilité d'agir ensemble malgré des différences de convictions, celles-ci étant plutôt sources d'un enrichissement collec-

Embryon humain issu d'une fécon- dation in vitro

¹ Voir notamment, dans le numéro 41 (avril 2018) l'article « Deux néologismes apparentés : laïcité et interconvictionnalité », p.8-21.

tif qu'un obstacle insurmontable à la mise en œuvre d'actions concertées.

D.S. : Vous avez parfaitement raison : l'expérience que j'ai du fonctionnement du CCNE montre que celui qui serait tenté, au sein du Comité, de dire « je ne bougerai pas d'un iota des positions que m'inspirent mes certitudes » perdrait en fait toute capacité d'intervention et donc toute crédibilité dans le débat en cours.

P.L. : Le CCNE témoigne donc ainsi clairement de l'effcience potentielle de l'interconvictionnalité, qu'en fait il pratique en permanence. Mais ce qui est tout aussi évident est que cette capacité d'écoute réciproque à vocation de dépassement des convictions individuelles nécessite qu'on dispose d'un temps de travail en commun suffisamment long...

D.S. : Absolument, mais il faut aussi qu'il n'y ait pas d'intérêts matériels, d'engagements personnels ou de contraintes institutionnelles en jeu, ce qui rend plus difficile de généraliser cet état d'esprit à des situations moins privilégiées que celle d'un Comité constitué spécifiquement dans cet esprit.

P.L. : Je souligne, dans le prolongement de ce que vous venez de dire, que le CCNE comporte à bon droit des personnalités « appartenant » aux principales familles philosophiques et spirituelles de la nation mais qu'elles n'en sont pas formellement les « représentantes » !

D.S. : Une disposition parfois méconnue mais fort sage, dans le sens où elle limite effectivement les contraintes d'expression !

LUTTER CONTRE LE MANICHÉISME

P.L. : Tout ce que nous venons de dire à propos de l'éthique mériterait d'être pris en compte dans le cadre des réflexions sur le devenir de la démocratie, dans l'ensemble de ses composantes, en France et en Europe. Le retour en force de courants néo-fascistes, néo-pétainistes ou néo-nazis au sein du continent est suffisamment inquiétant pour qu'on se préoccupe activement de dépasser les différences convictionnelles entre les authentiques démocrates, c'est-à-dire entre tous ceux qui reconnaissent les apports de l'altérité.

D.S. : Ce serait en effet une façon judicieuse de lutter contre les tentances au manichéisme, cette perversion de ce que devrait être une démocratie soucieuse de se nourrir de la diversité des convictions et de faire ainsi effort pour mieux gérer la complexité du vivre ensemble. ☉

**PROPOS RECUEILLIS ET RETRANSCRITS
PAR PHILIPPE LAZAR.**